

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 28 février 2023

Référence
2023_011

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Délibération sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 du budget principal M14

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme GUILLAUME Michelle, M. GAUTHIER Samuel, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FINET Hélène (pouvoir à Mme Catherine BONY), M. TRONCHE Aymeric (pouvoir à M. MEGEMONT Etienne)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Absent excusé :

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZET LACOURT Noëlle

Objet de la délibération : Délibération sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 du budget principal M14

Date de la convocation
21 janvier 2023

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le compte administratif de l'exercice 2022.

Date d'affichage
07 mars 2023

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal 2022,

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	459 517,55 €	-----	- 633 553,50 €	438 464,57 € 378 874,00 €	- 59 590,57 €	- 233 626,52 €
FONCT	152 554,94 €	-----	174 394,04 €	-----	-----	326 948,98 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT -FERRAND Le : 07 mars 2023

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Et

Publication ou notification du :
07 mars 2023

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** : d'affecter la somme de 93 322.46 € à l'excédent reporté de fonctionnement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER